

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE ?

Conduit grâce à un soutien de l'Union européenne de 35 millions d'euros, le programme **Lait et Fruits à l'école** consiste en l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits et légumes, de lait et de certains produits laitiers aux élèves dans les établissements scolaires. La distribution des produits peut être effectuée au choix :

Moment de distribution ?	Élèves bénéficiaires ?	Produits éligibles ?	Portions à distribuer ?	Quelle subvention ?
MATIN (arrivée des élèves le matin)	Uniquement les élèves : des établissements secondaires d'Outremer des collèges REP/REP+ de métropole	Fruits frais*	100 g	0,17 - 0,95€/ portion
		Lait liquide nature* <i>*Conventionnel ou SIQO (BIO, AOP, IGP, AOC, LR)</i>	125 ml	0,10 - 0,14€/ portion
MIDI (durant le déjeuner)	tous les élèves de la maternelle à la terminale	Fruits et légumes frais BIO et SIQO	100 g	0,16- 0,35€/ portion
		Lait liquide nature BIO	125 ml	0,14€/ portion
		Yaourts natures BIO et Fromages blancs BIO	125 g et 60 g	0,13 ou 0,11€ / portion
		Fromages de vache, chèvre ou brebis BIO et SIQO	30 g	Vache : 0,16€ / portion Chèvre ou brebis : 0,20 € / portion
GOUTER (à la fin du temps scolaire)	tous les élèves de la maternelle à la terminale	Fruits frais*	100 g	0,17€ - 0,95€/ portion
		Lait liquide nature* <i>*Conventionnel ou SIQO (BIO, AOP, IGP, AOC, LR)</i>	125 ml	0,10 - 0,14€/ portion



Agrément

Déterminer son projet
Liste des établissements des
élèves bénéficiaires

Mise en place du programme

Distribution
Affichage
Mesure éducative

Demande de paiement

Formulaire à remplir
Pièce justificatives
Via e-service lait et fruit à
l'école

Paiement de l'aide

Sous 3 mois à réception du
dossier conforme

Liens utiles :

[Lait et Fruits à l'école | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)

[Détails montant subvention : Programme de distribution de fruits et légumes à l'école \(franceagrimer.fr\)](#)

[Mise en place du programme | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer](#)






Deux produits éligibles à la subvention FranceAgrimer : « Lait et fruit à l'école »



FranceAgrimer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



Produit	Subvention AgriMer
<p>Tranche de 30 g</p> 	0,16 €
1 kg	5,33€ / kg
	Environ 6,4 € / demi pain
	Environ 12,8 € / pain entier

Critères d'éligibilités à la subvention pour le fromage* :

- Fromage au lait de vache / chèvre / brebis
- Portion de 30 g
- SIQO : BIO / AOP/ IGP
- Servi au déjeuner
- Indiquer sur le menu "Aide UE à destination des écoles".
- Le produit ne doit pas être proposé au choix face à un produit non éligible
- Promouvoir le programme : mesure éducative et affichage

*Les fromages fondus ou avec ajout d'herbes ne sont pas éligibles

